



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

Ordre du jour :

- 1-Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2014.
- 2-Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014.
- 3-Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2014.
- 4-Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2014.
- 5-Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2014.
- 6-Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2014.
- 7-Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014
- 8-Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2014.
- 9-Ratification des opérations intergroupes effectuées en 2014 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 10-Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2014.
- 11-Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2014.
- 12-Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
- 13-Approbation de la conclusion d'emprunts.
- 14-Désignation d'un nouvel administrateur et renouvellement de mandat.
- 15-Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue régulièrement le **lundi 1^{er} juin 2015** à **10 heures 30 minutes** à l'hôtel Sheraton, Tunis sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société Magasin Général et du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2014 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général et aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2014, l'assemblée générale ordinaire décide :

-d'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2014 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2014 ;
-et d'approuver sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2014 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit les résultats de l'exercice 2014 :

Rubrique	Montant
Résultat de l'exercice 2014	7 097 687
Résultat reporté des exercices antérieurs	- 4 979 253
Autres compléments d'apport affectés en résultat reporté	1 800 000
Total Bénéfice à affecter	3 918 434
Affectation en réserve légale	-195 922
Bénéfice distribuable	3 722 512
Dividendes à distribuer à raison de 0,300 DT par action	-3 444 375
Reliquat résultat reporté après affectation	278 137

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de 0,300 DT par action soit 30% du nominal des actions.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 30 juin 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie les opérations intergroupe effectuées en 2014 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes .

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs à 60.000 DT au titre de l'exercice 2014, à raison de 5000 DT par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit à 30.000 DT au titre de l'exercice 2014, à raison de 7500 DT par membre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'emprunt d'un montant de 20 MDT destiné au financement des investissements de l'exercice 2015 ainsi que l'engagement des crédits de gestion totalisant la somme en principal de 63 MDT.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire renouvelle pour une période de trois ans les mandats d'administrateur de monsieur Philippe SAUDO et de la Société New Corp. Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'exercice 2017.

Suite à la démission de monsieur Said AIDI, l'assemblée générale ordinaire décide de désigner monsieur Ahmed BEN GHAZI, nouvel administrateur, pour le reste du mandat de son prédécesseur, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

ONZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés